

LE PETIT MANIGUET



OCTOBRE 2018



Electricité Générale
Travaux d'intérieur

Pascal Jacottin

16 rue de la Rochatte
54670 MALLELOY

Neuf
Rénovation

Tél. 03 83 49 19 78
Port. 06 19 98 22 13
Fax 09 64 22 70 34

cjp.cjp@orange.fr

AGENCE RENAULT

GARAGE Claude KAUFFMANN

Vente pièces détachées
Mécanique – Carrosserie
(toutes marques)

Route de Custines
54670 MALLELOY
Tél. : 03.83.49.14.74

MAISON VARRY

VOILAGES - RIDEAUX - STORES - FAUTEUILS
Travail sur-mesure – devis gratuits

Tarifs sympatiques pour les Manigais !

Ateliers : 8 rue de Venezu à Malleloy
Boutique : 9 rue des Carmes à Nancy

03 83 37 32 66
ann@jvdconfection.fr



**Californien
Réflexologie
Métamorphique
Rebuto réactivopathie**

Nadine
7 Place du 11 Septembre 1944
54670 Malleloy

06 86 66 20 80

Carrefour
contact



HORAIRES
Lundi au Samedi de 8h à 20h
Dimanche et jours fériés de 9h à 13h

42, rue du Général Leclerc - 54670 CUSTINES

Tél. : 03 83 49 33 01 - Fax : 03 83 24 37 44

LE MOT DE MADAME LE MAIRE

La rentrée de septembre s'est bien déroulée et l'école s'est fait un plaisir d'accueillir tous ces jeunes néo-maniguets, principalement résidents des deux lotissements récemment construits.

On peut noter que le nombre d'enfants déjeunant à la cantine est encore en augmentation. L'organisation de fin d'année a été reconduite. Les petits mangent au 1^{er} service et les grands au second. Chaque service est encadré par 2 ou 3 animatrices selon l'affluence du jour.

Lorsqu'ils confient leur enfant au périscolaire, certains parents souhaiteraient qu'il bénéficie d'un suivi totalement individualisé, ce qui n'est pas concevable dans la gestion d'une collectivité. À titre d'exemple, il est régulièrement suggéré aux animatrices de modifier les groupes de restauration alors même que les groupes sont établis en fonction des âges et du comportement des enfants. Il faut donc garder à l'esprit que les groupes sont constitués afin de préserver au mieux l'intérêt collectif et ne peuvent donc tenir compte des velléités personnelles de tous les enfants.

Pour conclure sur le périscolaire, je vous informe que la garderie du matin est fréquentée en moyenne par une vingtaine d'enfants contre une trentaine pour celle du soir.

L'automne approche à grands pas, vous avez reçu par voie postale un flyer vous communiquant les dates des réunions publiques relatives au plan local d'urbanisme intercommunal, où seront notamment abordés la présentation du diagnostic de territoire et le projet d'aménagement et de développement durables.

Je vous incite donc à y participer le 5 Novembre à 20 h à Custines ou dans les autres lieux. Je rappelle que cette présentation sera commune à l'ensemble du territoire intercommunal.

La cérémonie de bienvenue pour les nouveaux habitants aura lieu le Samedi 8 Décembre à 11 heures à la Salle Polyvalente, un courrier leur sera adressé.

Enfin, le traditionnel repas des anciens se fera le Dimanche 20 Janvier 2019.

Bonne lecture.



SOMMAIRE

Délibérations du	
Conseil Municipal	p. 4
Périscolaire	p. 6
Vie scolaire	p. 7
Vie associative	p. 8
Etat civil	p. 12
Célébrations eucharistiques	p. 12
Démarches administratives	p. 13
Les infos à conserver	p. 14
Renseignements utiles	p. 16

Bulletin Officiel d'information
DIFFUSION GRATUITE
Directeur de la publication :
J. DOUGOUD
Dépôt légal n°1039

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUI 2018

Conseillers présents : 10

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les transferts de crédits suivants sur le budget de l'eau 2018 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte 001 : + 180.00 €

Compte 2156 : + 180.00 €

VOTE DES TARIFS 2018 DU PÉRISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, à la majorité par sept voix pour, trois voix contre, VOTE les tarifs suivants à partir de la rentrée prochaine :

Garderie du matin (par période de 9 semaines d'école)

- Forfait 2 jours/semaine 36 €
- Forfait 3 jours/semaine 54 €
- Forfait 4 jours/semaine 72 €

Garderie du soir (la 1^{ère} heure est due – ensuite fractionnement par ½ d'heure)

- QF ≤ 800 1,50 €/H
- QF ≥ 800 1,80 €/H

CLSH à la journée (repas et goûter compris)

- QF ≤ 800 12.00 €/journée
- QF ≥ 800 14.00 €/journée

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DU BASSIN DE POMPEY

Approbation à l'unanimité du rapport d'activités 2017 de la SPL.

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET

Vu la réglementation en vigueur et considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu de la nécessité d'assurer l'entretien des locaux du périscolaire Madame le Maire propose donc la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires à partir du 03/09/2018.

La rémunération sera déterminée au grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon.

Cet emploi pourra, dans les conditions fixées aux articles 3-3 4° être pourvu par un agent contractuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **d'adopter** la proposition du Maire,
- **de modifier** le tableau des emplois,

- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants,
- que les dispositions de la présente délibération **prendront effet** au 03/09/2018,
- **informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION À TEMPS NON COMPLET

Vu la réglementation en vigueur et considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint d'animation afin d'assurer les missions d'animatrice au périscolaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **décide** la création, à compter du 03/09/2018 d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à hauteur de 20/35^{ème} d'un temps plein, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- **autorise** Madame le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- La commune de Malleloy a été incluse dans la 2^{ème} tranche du programme de travaux de déploiement de la fibre optique. Ainsi, la fibre sera déployée dans la commune entre août 2021 et août 2022.
- Pas d'accueil périscolaire le mercredi en raison notamment, des contraintes budgétaires ; le plan « mercredi » n'apporte pas de solution
- L'agent technique communal a rencontré plusieurs problèmes avec le matériel communal puisque les 2 débroussailleuses qu'il utilise sont tombées en panne successivement. Ce qui explique notamment pourquoi le cimetière n'a pu être entretenu convenablement pendant quelques semaines. Tout est désormais rentré dans l'ordre. Madame CLAUDON rappelle également que chacun est invité à prendre soin de son entour de tombe.
- La location de la salle polyvalente pour une location effectuée par une personne extérieure à la commune est de 600 € pour un week-end.

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Conseillers présents : 9

Représentés : 2

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BASSIN DE POMPEY 2017

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte** de ce rapport d'activité 2017.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE À L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE-RELAIS ORANGE AU LIEU-DIT MONCHAMP.

Cette convention serait consentie pour une durée de 12 ans, renouvelable par période de 6 ans, et pour un loyer annuel de 1000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité. Après un avis soumis à son examen, **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé.

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention.

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ « TTM ENVIRONNEMENT »

Madame le Maire informe le Conseil que la société « TTM Environnement » a présenté à la préfecture une demande d'autorisation environnementale en vue de permettre, d'une part, le transit et le traitement de cendres issues de chaufferies brûlant de la biomasse situé sur les communes de Custines et Marbache et, d'autre part, l'épandage de ces cendres sur 11 communes situées dans le département de la Meurthe-et-Moselle.

Malleloy faisant partie des communes concernées par l'épandage de ces cendres, il est de la responsabilité du Conseil Municipal d'émettre un avis en application des dispositions de l'article R.512-20 du code de l'environnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ÉMET** un avis favorable à la demande d'autorisation effectuée par la société « TTM Environnement ».

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil, après en avoir délibéré, vu la réglementation en vigueur, **DÉCIDE** d'accepter la proposition ci-après du Centre de Gestion :

Assureur : CNP Assurances
Durée du contrat : 4 ans à compter du 01/01/2019
Régime du contrat : capitalisation
Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois.

- **Adhésion au contrat pour les agents affiliés à la CNRACL**

Formule tous risques, franchise de 10 jours fixes en maladie ordinaire : 5,66 %

- **Adhésion au contrat pour les agents affiliés à l'IRCANTEC**

Tous risques, franchise de 10 jours fixes en maladie ordinaire : 1,10 %

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent. Le Maire a délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **prend acte de ces rapports** (ces documents sont à disposition au secrétariat de mairie).

FORÊT COMMUNALE- PRESENTATION PAR MME LE MAIRE DU PROGRAMME DE COUPES 2019 DANS LES PARCELLES 17, 18 et 21

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE**, comme les années passées, le mode de vente suivant :

- Les grumes en bois façonnés

Les restes en cession au prix de 12 € HT/stère.

ORGANISATION DU REPAS DES ANCIENS

Madame le Maire annonce tout d'abord au Conseil que le repas des Anciens sera organisé le **20 janvier 2019**.

Madame le Maire rappelle au Conseil que la municipalité a pris pour habitude de distribuer un petit cadeau (boîte de chocolat ou bouteille de vin) à tous les habitants de la commune ayant plus de 70 ans et ne pouvant, ou ne désirant pas, se rendre au repas des anciens.

Afin de pallier à différents problèmes (le nombre croissant de bénéficiaires et la difficulté d'obtenir une réponse de ces derniers quand ils effectuent leur livraison), Madame le Maire propose au Conseil de reculer l'âge des personnes bénéficiaires de ce cadeau de 70 à 80 ans. En contrepartie, la commune offrirait cette année non plus une bouteille de vin ou une boîte de chocolat mais plutôt un panier garni avec des produits d'une qualité supérieure. Seuls les bénéficiaires ayant explicitement fait part à la Mairie qu'ils

ne participeraient pas au repas des anciens pourraient bénéficier de ce cadeau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de passer l'âge des personnes bénéficiaires d'un cadeau en cas d'absence au repas des anciens de 70 à 80 ans.

PROJET DE RÉNOVATION EN CŒUR DE BOURG

Depuis la délibération prise le 29 mars 2016, Madame le Maire rappelle au Conseil que la municipalité a initié une opération de restructuration de son Cœur de Bourg par le portage immobilier d'une maison en vente située 6-8 rue de Custines, afin de restructurer et de valoriser l'ensemble de ce patrimoine bâti.

Ce projet de rénovation en cœur de bourg, permettrait d'une part la création au rez-de-chaussée de locaux accessibles permettant l'accueil d'activités innovantes tournées sur les nouvelles ambitions numériques pour les territoires ruraux, et d'autre part, de proposer les surfaces de l'étage à la production de quatre logements qui permettront de proposer de l'accession sociale à la propriété pour des ménages sous certaines conditions.

Il s'inscrit ainsi pleinement dans une ambition partagée avec la Communauté de Communes du Bassin de Pompey de rénovation des cœurs de bourg, qui a pour objet :

- le développement de l'habitat en densification et au cœur des centralités, en lien notamment avec les enjeux de

mobilités et sur des types d'habitat variés permettant la mixité sociale

- le maintien et le développement d'activités,
- la sauvegarde patrimoniale des immeubles et des trames urbaines.

Ainsi, et afin de mener à bien ce projet stratégique, il est nécessaire que l'ensemble des partenaires financiers puisse y contribuer en accompagnement de la Commune et de la Communauté de communes.

De ce fait, un soutien de l'État dans le cadre du Contrat de Ruralité a été sollicité par la Commune et l'Intercommunalité, subvention qui n'est possible que dans le cas d'un plan de financement global où les collectivités s'engagent a minima à même hauteur de la subvention sollicitée.

C'est dans ce contexte que Madame le Maire propose au Conseil d'inscrire une participation financière de la commune au projet qui se décline de la manière suivante :

- Acquisition foncière du bien (parcelles cadastrées AB 25 et 26) pour un montant de 150 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité Vu le rapport soumis à son examen,

- **APPROUVE** la participation financière de la commune.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents y afférant.

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie.

De nombreuses boîtes aux lettres ne sont pas identifiées.



Afin de faciliter la distribution du courrier, merci de bien vouloir indiquer votre nom sur la vôtre.

PERISCOLAIRE

Pour information : nous devons régulièrement rappeler à certains parents d'inscrire leurs enfants en cantine.

Nous vous rappelons qu'il est possible d'inscrire votre enfant à l'année et d'annuler si besoin, avant le jeudi midi pour la semaine suivante.

Autre rappel : les enfants qui fréquentent la garderie du soir sont accueillis de 16h30 à 18h30 dernier délai. La première heure est facturée pour toute inscription, puis facturation à la demi-heure de 17h30 à 18h30.

ECOLE

Des changements à l'école cette année !

- Suite à la réforme des rythmes scolaires, les horaires de l'école ont changé. Nous accueillons maintenant les élèves comme indiqué ci-dessous :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h30 – 11h45	8h30 – 11h45	8h30 – 11h45	8h30 – 11h45
13h45-16h30	13h45-16h30	13h45-16h30	13h45-16h30

Les élèves sont accueillis 10 min avant le début des cours dans la cour ou dans leur classe selon leur âge.

- **Un site pour l'école.**

Vous pouvez consulter le site de l'école à l'adresse suivante : <http://ecoledemalleloy.toutemonecole.com>

Vous pourrez y trouver des informations pratiques sur l'école, des documents pour les devoirs, vous pouvez également nous contacter par son intermédiaire. Vous y trouverez également un accès à des sites de classes de l'école mais leur accès est réservé aux parents des élèves concernés.



Les projets pour cette année :

*Cette année, les enseignants ont choisi de travailler autour de la découverte du monde : du village à la planète. Ainsi nous allons découvrir les mille et une facettes de notre planète et de ses habitants, des plus proches au plus lointains. Nous organiserons ensuite des sorties sur le terrain, des travaux en sciences, en expression écrite, en arts... Ce projet devrait enfin se concrétiser par une présentation à la fête de l'école.

*Nous poursuivons également notre implication dans les rencontres sportives de l'USEP et les échanges autour de la littérature jeunesse de « lecture échange ».

Un grand merci à tous les élus, parents, amis de l'école et habitants du village qui soutiennent nos actions tout au long de l'année.

Soutenez les actions de l'école et payez moins d'impôts !

Si vous souhaitez soutenir les actions de l'école, il est possible de faire un don à la coopérative. Celui-ci est déductible des impôts à hauteur de 66 % (Ainsi si vous faites un don de 100€, il ne vous coûtera que 34€). Pour cela, il suffit de nous confier un chèque du montant choisi à l'ordre de « la coopérative scolaire de l'école de Malleloy » en nous précisant que c'est un don. Vous recevrez ensuite une attestation vous permettant de faire la déduction des impôts.

Un grand merci par avance.

DES NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS DE MALLELOY

NOM DE L'ASSOCIATION	NOM DU PRESIDENT	ADRESSE	TELEPHONE
FJEP	M. ROUSSEL Bertrand	23, Lot. Le Grand Jardin 54670 MALLELOY	03-83-49-09-88
Gym et danse, danse ados, pilates, zumba fitness, L.I.A. Low Impact Aerobid, step, tennis de table, poker, cirque, atelier floral et judo.			
LOISIRS POUR L'ENFANCE Centre aéré de juillet	Mme XARDEL Sylvie	15, Rue du Val des Faulx 54670 CUSTINES	03-83-49-08-77
	Mme BAUQUEL Joëlle Directrice	5, Résidence du Parc 54670 MALLELOY	06-10-26-48-61
AMC (association des mutilés et anciens combattants)	M. THOMAS Michel	7, Rue de l'Œil 54670 MALLELOY	03-83-49-19-10 06-09-08-42-44
ESCM (Entente sportive Custines/Malleloy)	M. BLASIUS David	12, Rue Chamblée 54670 MILLERY	06-50-34-38-24
USEP	M. SALEUR Sylvain	2, Rue de la Gare 54670 MALLELOY	03-83-24-15-37
ATELIER DE LA MAUCHERE "Atelier dessin peinture"	Mme BLASIUS Jeannine	30, Rue de Morey 54670 MALLELOY	03-83-49-08-65
"DANSE TA VIE "HIP HOP	M. DE POLI Farid	16, Rue de Vénézu 54670 MALLELOY	06-12-22-96-23
COMITE DES FETES	Mme DROIT Linda	22, Rue de Nancy 54670 MALLELOY	06-26-01-12-68
ASSOCIATION DES "PTITS MOUSS" : assistantes maternelles	Mme LOHR Nadine	7, Rue de la Grive 54670 MALLELOY	03-83-23-05-66
LA MUSIQUE TOUT SIMPLEMENT : école de musique	Mme DROIT Linda	22, Rue de Nancy 54670 MALLELOY	06-26-01-12-68

LE COMITE DES FETES – BROCANTE

Pour notre 11^{ème} brocante, le soleil était au rendez-vous, quel plaisir de flâner dans les rues, de chiner sur les étals de plus de 100 exposants, dont 60 % environ sont des habitants de la commune, afin de trouver, ou pas, la bonne affaire.

Toujours autant de succès pour notre point restauration, où petits et grands pouvaient se retrouver autour d'une boisson fraîche ou d'un repas, et retrouver notre équipe à votre service.

Pour cette année, et afin de sensibiliser tout le monde à l'écologie de notre planète, nous avons opté pour le système d'éco cups, vive les collectionneurs.

Merci à tous pour votre participation.

Prochaines dates à retenir :

Samedi 17 novembre 2018 CHOUCROUTE

Samedi 1^{er} décembre 2018 MARCHÉ DE NOËL à COLMAR

Samedi 08 décembre 2018 SAINT NICOLAS

VENEZ NOUS REJOINDRE, BONNE HUMEUR ASSURÉE !!!

Pour tout renseignement, ou réservation, vous pouvez vous renseigner auprès d'un membre du comité ou par téléphone à Linda DROIT 06 26 01 12 68.



FJEP MALLELOY

2018-2019
www.fjepmalleloy.com



Gym & Danse



Adultes : reprise le 10 septembre

- Gym de 20h15 à 21h15 (127€/an)
- Danse de 21h15 à 22h15 (112€/an)

Enfants : reprise le 10 septembre

Lundi & mercredi : Nathalie propose des cours répartis entre 17h et 20h (les lundis) & 2 cours de 10h30 à 12h15 (les mercredis) - (97€ petits et 106€ autres groupes)

Danse Ados



Les cours de danse (street danse) auront lieu chaque lundi avec Maéva de 19h à 20h pour les ados nés en 2004 et avant... (112€ par an)

Rendez-vous le lundi 10 septembre

Pilates (nouveau)



Christelle propose cette activité physique qui permet de développer les muscles profonds, chaque mardi de 14h à 15h pour tous ! (127€ par an)

CONTACT Gym—Danse & Pilates

Colette BERNARD 06.88.62.53.42
fitness.malleloy@gmail.com

Tennis de table



Les entraînements reprendront le mardi 4 septembre

Chaque mardi :

- 18h à 19h jeunes de 7 à 16 ans sans compétition (85€ par an)
- 19h à 20h jeunes compétitions & adultes (90€ par an)
- À 20h pour les adultes loisirs et compétitions (90€ par an)

CONTACT Tennis de table

Bertrand ROUSSEL 06.82.27.44.06
tmalleloy@gmail.com

Zumba Fitness (nouveau)



Venez participer aux cours de Zumba fitness avec Maéva pour les + 12 ans :

Tous les jeudis de 18h30 à 19h30 (112€ par an)

Reprise le jeudi 6 septembre

L.I.A. Low Impact Aerobic (nouveau)



Cours dynamique proposé par Jason, de cardio training chorégraphié qui allie renfo musculaire, endurance et coordination

Les mercredis de 18h45 à 19h45 (112€ par an)

Reprise le mercredi 5

STEP



Réaliser une chorégraphie, cardio, sur un « step ». Les cours ont lieu les mercredis de 20h à 21h avec Anne. (127€ par an)

Reprise : mercredi 5 septembre,

CONTACT Zumba fitness —L.I.A. & Step

Catherine BERNARD 06.17.06.35.37
fitness.malleloy@gmail.com

Poker



Vous souhaitez jouer au Texas Hold'em Poker en live, dans une ambiance conviviale ? Venez nous rejoindre et participer à notre championnat qui a lieu toutes les 6 semaines, le vendredi soir. Reprise le 21 septembre, au Mille Club

CONTACT Poker

Catherine BERNARD 06.17.06.35.37
Thierry LAURAIN 06.87.39.04.36
poker.malleloy@gmail.com

Cirque



Christelle propose cette activité « cirque » aux enfants à partir de 7 ans tous les vendredis de 17h à 18h au Mille Club. Les cours commenceront le vendredi 7 septembre (106€ par an)

CONTACT Cirque

Catherine BERNARD 06.17.06.35.37
fitness.malleloy@gmail.com

Atelier floral



Une fois par mois dans la salle face à la mairie, vous pouvez réaliser vos propres compositions florales avec Cécile : les mardis de 20h à 22h pour les adultes RDV le 11 septembre.

CONTACT Atelier floral

Cécile Kirsch 06.45.43.02.45

Judo



Rémi attend les enfants, tous les mercredis à 17h15, pour une heure de découverte ou de perfectionnement.

Reprise le 12 septembre

CONTACT Judo

Estelle Litalze 06.61.75.67.81

FJEP Malleloy

Lotissement le Grand Jardin

51670 MALLELOY

03.83.49.09.88

fjepmalleloy.com

Possibilité de faire un
essai gratuit

Tarifs dégressifs selon le
nombre d'activités

ASSOCIATION « Loisirs pour l'Enfance »

C'est plus de 75 enfants (dont 56 par jour) qui sont venus se détendre et s'amuser tout le long du mois de juillet et début août, animés par une super équipe d'animation composée de 5 animateurs BAFA et stagiaire et 5 bénévoles de la commune et environ ainsi que de moi-même, directrice.

Le thème de cette année était « De la Ferme à l'Art » avec pour but la Nature, les Champs, la culture, la ferme, les animaux tout en découvrant l'ART à travers la Poterie avec M. VIRLOUET, la peinture avec LARA, la danse avec CISSE.

Les enfants ont donc pu créer des bols en terre, cabanes à oiseaux peints à la manière de nos grands peintres et s'exprimer par la danse et d'autres activités proposées par une équipe très dynamique et motivée.



Les sorties piscine, Poney en mini bus, la cuisine, une sortie Pépinière pour les petits, veillée, jeux, déguisement, body painting, baby-foot, ballades vélo, trottinette, jeux d'eau, pique-nique, veillée autour d'un feu, ballade autour du centre... Tous les enfants y ont participé suivant leur imagination et leurs envies du moment.



Le mini-camp au terrain de foot pour les grands a été un succès. Les enfants ont campé trois jours et deux nuits dans une ambiance chaude, joyeuse en s'organisant dans les tâches collectives (prépa petit déj, rangement, prépa le barbecue du soir), et le tout avec la compagnie des sangliers la nuit !! Ils ont même préparé la veillée en accueillant tout le centre en soirée avec un conte animé autour du feu !

La sortie en car à la ferme pédagogique de WOIMBEY en Meuse a été un moment de découverte mais aussi d'approche. En effet les enfants ont pu toucher les poneys, les chèvres, les lapins et leurs petits, les oies, les moutons les poules... fabriquer du beurre, et écouter l'histoire du hérisson, faire du canotage, et assister à un concert féérique en eau et lumière dans un ancien lavoir. Magique !



Pour conclure ces 3 semaines de juillet les enfants, accompagnés de Cissé et des animateurs nous ont proposés un spectacle magnifique autour d'une histoire tendre et lumineuse. Ils ont conquis toute la salle par leurs danses mais surtout par leur amusement et la joie d'avoir préparé ce spectacle chaud en couleur.

BRAVO à tous !!

Le centre s'est terminé le 3 août avec la canicule, nous avons donc réalisé notre séance de cinéma dans la salle polyvalente avec popcorn, goûter, glaces et peluches... au bonheur de TOUS.

Au centre de loisirs, l'animation était très animée.

L'association remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle polyvalente, merci aux associations du FJEP de Malleloy et surtout le club de foot qui nous permettent de réaliser certaines activités au grand plaisir de nos enfants. Merci aux parents de nous confier ce que vous avez de plus Cher.

Joëlle BAUQUEL (directrice)

UNE FIN D'ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE



L'année musicale a pris fin avec deux événements : la fête de la musique et l'audition de piano.

La fête de la musique s'est tenue le 19 juin dernier. 3 groupes y étaient à l'honneur : des plus jeunes aux adultes. Malgré la chaleur, près de 100 spectateurs ont pu écouter les morceaux joués par les musiciens.

Puis, le 23 juin, c'était au tour des pianistes d'être mis à l'honneur.

8 musiciens ont pu jouer en présence des parents et amis afin de montrer les progrès accomplis au cours de l'année écoulée en compagnie de Marko, leur professeur.



À l'année prochaine pour les 10 ans de l'école !

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La prochaine campagne de recensement de la population aura lieu sur la commune du **17 janvier au 16 février 2019**.

Afin de la mener à bien, la commune **recrute sur cette période 2 agents recenseurs** qui, sous l'autorité du coordonnateur communal, auront pour mission de collecter les informations nécessaires au recensement auprès des logements qui leur seront affectés. 2 jours de formation obligatoire sont à suivre. Rémunération à la tâche.

Les candidatures sont à déposer au secrétariat de Mairie.

ETAT CIVIL

Naissances :

Sylas AMROUNI

Rafael PIRES

Thomas Alain Didier TISSIER

Méline LAHEURTE



né le 12/06/2018 à NANCY

né le 19/07/2018 à NANCY

né le 02/09/2018 à TOUL

née le 04/09/2018 à NANCY

Mariage :

Ludovic Patrick Laurent TEULON

Et MéliSSa GRUNER

le 04/08/2018 à MALLELOY

AVEC TOUTES NOS FELICITATIONS.

Décès :

Marcelle Louise DIDIER épouse PARIS

Emile NEU

Gérard Roland BAUDOT

Clémence LALLEMENT

décédée le 29/09/2018 à FROUARD

décédé le 27/09/2018 à PONT-A-MOUSSON

décédé le 30/07/2018 à MALLELOY

décédée le 16/07/2018 à PONT-A-MOUSSON

AVEC TOUTES NOS CONDOLEANCES.

CELEBRATIONS EUCHARISTIQUES

Octobre		
Dimanche 7	9h30	Custines / repas paroissial
14	9h30	Bouxières aux Dames
21	9h30	Malleloy
28	9h30	Custines
Novembre		
Jeudi 1 ^{er} Toussaint	9h30	Custines
Dimanche 4	9h30	Malleloy
11	9h30	Bouxières aux Dames
18	9h30	Custines
25	9h30	Malleloy
Décembre		
Dimanche 2	9h30	Bouxières aux Dames
9	9h30	Malleloy
16	9h30	Custines / Temps fort KT
23	9h30	Malleloy
Lundi 24 / Vigile de Noël	18h30	Custines / Messe des Familles
Mardi 25 / Noël	9h30	Bouxières aux Dames
Dimanche 30	9h30	Malleloy

Site de la paroisse :

www.catholique-nancy.fr/clevant

Voir tableau d'affichage sur la grille de l'église.

Pour les célébrations à Malleloy, nous avons plaisir à voir l'église fleurie mais pour cela encore faut-il disposer de fleurs ! Vous avez un jardin ou vous souhaitez faire un achat ou un don à cette fin, prière de prendre contact la veille de la date au plus tard avec

Mme Hélène WOLFARTH

(Tél : 03 83 24 35 60).

D'avance merci.

VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

RETABLISSEMENT DES AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017, les mineurs quittant le territoire national, non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale, doivent être munis :

- D'une autorisation individuelle de sortie de territoire (AST), complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale ;
- D'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST.

L'AST ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession d'un titre de voyage. En fonction des exigences des pays, le mineur doit présenter soit un passeport valide, accompagné d'un visa s'il est requis, soit une carte nationale d'identité valide. Il n'est pas nécessaire de se déplacer en mairie, l'AST prend la forme d'un formulaire CERFA (N°15646*01) accessible sur le site www.service-public.fr

CARTES D'IDENTITE

Depuis le 28 mars 2017, les cartes d'identité ne peuvent plus être réalisées directement en Mairie de Malleloy, celle-ci n'étant pas équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales.

Désormais, vous devez prendre rendez-vous auprès de la Mairie de Frouard au 03.83.49.13.25 si vous désirez renouveler vos papiers d'identité.

Préalablement à ce rendez-vous, il est nécessaire de remplir un formulaire de demande de carte d'identité. Des exemplaires de ce formulaire sont à votre disposition en Mairie. Pour faciliter vos démarches, il est également possible de compléter ce formulaire directement sur Internet en vous rendant sur le site : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Pour plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la date de validité est passée à 15 ans.

La validité des cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est prolongée de 5 ans.

PASSEPORTS

Les dossiers sont délivrés et contrôlés dans la Mairie de votre commune mais vous pouvez aussi effectuer une pré demande de renouvellement de passeport sur le site : mon.service-public.fr

Une fois votre dossier complet, vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Frouard au 03-83-49-13-25 puisqu'une nouvelle procédure de délivrance de passeports a été mise en place et chaque demandeur doit être présent pour la signature du document.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens, filles et garçons, doivent se faire recenser en Mairie dès leur 16^{ème} anniversaire. Se munir du livret de famille des parents ainsi que de la carte nationale d'identité. Une attestation vous sera délivrée et vous sera indispensable pour toute inscription : examens, permis de conduire...

NOUVEAUX HABITANTS

Vous venez d'emménager sur la Commune, vous pouvez vous présenter en Mairie avec votre livret de famille pour la mise à jour de notre logiciel de population ou encore pour vous inscrire sur les listes électorales.

URBANISME

Pour tout renseignement ou pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter le service urbanisme du Bassin de Pompey les lundi-mardi-mercredi de 9h à 12 h et les jeudi et vendredi de 14 h à 17 h 30 au 03.83.49.81.92.

Pour effectuer vos démarches et mener à bien vos projets de construction ou de réhabilitation, rendez-vous sur le site www.bassinpompey.fr

Rubriques « En 1 clic » Habitat – Urbanisme – Permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

PACTE DE SOLIDARITE

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les couples désirant enregistrer leur PACS n'ont plus besoin de le faire enregistrer au tribunal ou devant notaire.

Depuis cette date, ce sont les officiers de l'état civil en mairie qui sont chargés de l'enregistrement des déclarations, des éventuelles modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité (Pacs).

Vous pouvez obtenir tous les renseignements concernant les modalités de conclusion d'un PACS en Mairie ou à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144>

INFORMATIONS DIVERSES

NUISANCES SONORES

L'utilisation d'engins équipés de moteurs bruyants tels que les tondeuses, les motoculteurs, scies mécaniques, bétonnières... à moins de 100 mètres des habitations est autorisée :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

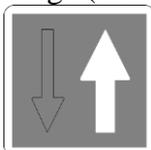
Samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanches et jours fériés de 10h à 12h
--

PANNEAUX DE SIGNALISATION



Nous vous rappelons que ce panneau signifie qu'il faut céder le passage aux usagers venant en sens inverse. Flèche rouge (à droite).



Et celui-ci signifie que c'est vous qui avez la priorité. Panneau bleu, grosse flèche blanche à droite et petite flèche rouge à gauche.

STATIONNEMENT DANS LES RUES DU VILLAGE

Il est rappelé que les trottoirs relèvent entièrement du domaine public. Aucun riverain n'est propriétaire le long de sa maison. Certaines rues sont encombrées par des voitures en stationnement qui gênent la circulation.

Il est demandé expressément aux personnes qui possèdent garage et allée, d'y rentrer leur(s) véhicule(s).

D'autre part des places de parking existent dans le village à certains endroits notamment pour les véhicules utilitaires. En effet, ils sont une gêne en raison de leur gabarit ainsi que pour la visibilité de la circulation.

Nous comptons sur votre civilité. **Dans le cas de non-respect, la police intercommunale est chargée de verbaliser.**

De plus, tout habitant est prié de rentrer ses poubelles après passage des éboueurs afin de désencombrer les trottoirs.

AMENDE STATIONNEMENT INTERDIT

Depuis le 1^{er} juillet 2015, l'amende pour stationnement interdit est passée de 35 € à 135€.

DISTILLATION

Le calendrier de distillation sera ouvert du lundi 29 octobre 2018 au jeudi 31 janvier 2019 inclus.

Le tarif par jour de distillation est de 25 € pour une personne de la commune et 50 € pour une personne de l'extérieur.

Vous pourrez venir vous inscrire en mairie dès le lundi 22 octobre 2018.

AVIS AUX DETENTEURS DE CHIENS DANGEREUX

Les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont désormais tenus de déposer en Mairie une demande de permis de détention.

La liste des personnes habilitées à dispenser la formation est disponible au secrétariat.

DEJECTIONS CANINES

Les propriétaires de chiens sont priés de bien vouloir ramasser les déjections faites sur la Commune.

BORDS DE MAUCHERE

Rappel : l'entretien de la Mauchère doit être réalisé par les propriétaires de parcelles jouxtant la Mauchère. Il est interdit d'aménager les berges ou de déposer des déchets verts le long du ruisseau.

EGOUTS

Il est rappelé qu'il est formellement interdit de déverser quelque matière que ce soit dans les égouts. Les contrevenants seront verbalisés.

TRI SELECTIF

Nous vous rappelons qu'il est important de faire le tri. Vous pouvez mettre **tout emballage** dans le sac de tri transparent et

jaune. Une plaquette d'information est à votre disposition en mairie ainsi que des sacs de tri.

Pour tout problème lié à vos bacs, appelez le Bassin de Pompey au 03.83.49.81.81 et demandez le secrétariat du service Environnement.

Verre : bennes situées

- à côté du terrain de foot ;
- à côté de l'école ;
- sur le parking derrière le Manigai.

Vêtements : une benne à côté de l'école.

Bouchons de liège : un bac se situe à côté de l'école.

Piles usagées : en mairie, une boîte est à votre disposition pour y déposer vos piles usagées.

Vignettes de déchetterie : les habitants du Bassin de Pompey peuvent obtenir la vignette d'accès à la déchetterie et à la composterie intercommunale dans leur Mairie (pour un véhicule de tourisme) ou au Bassin de Pompey. Se munir de

la carte grise de votre véhicule et un justificatif de domicile.

Déchets biodégradables : (déchets de cuisine, de jardin et autres déchets organiques) la collecte se fait les **mardis en semaine impaires (du 31 décembre au 31 mars)**. Les bacs sont à sortir **la veille** c'est-à-dire **le lundi soir**.

Vous pouvez vous procurer les sacs biodégradables en Mairie.

Ordures ménagères :

La poubelle grise au couvercle bleue est collectée le **samedi**. Les bacs sont à sortir la veille c'est -à-dire le vendredi soir.

COLLECTE JOURS

FERIES

NOUVEAU

Finis les changements lors des jours fériés pour la collecte de vos déchets.

Les sacs et bacs sont à sortir comme d'habitude la veille des jours de collecte après 19h00. Seules exceptions, le 25 décembre et le 1er janvier où les collectes seront décalées au lendemain.

Ces nouvelles dispositions, votées en conseil communautaire du 12 avril 2018, permettent de limiter les perturbations pour les usagers et entrent en vigueur dès à présent.

ENLEVEMENT DES
EPAVES

Une convention a été passée avec la CCBP pour l'enlèvement à titre gracieux des véhicules en état d'épave. Si vous êtes concernés, rapprochez-vous de la Mairie.

LE RELAIS
ASSISTANT(E)
MATERNEL(LE)
« LA MARELLE » DU
BASSIN DE POMPEY

est à votre disposition pour tout renseignement tant pour les assistant(e)s maternel(le)s que pour les parents.

Vous êtes parents et avez besoin d'employer une assistante maternelle. Quelles démarches effectuer, comment négocier, dialoguer, instaurer une relation de confiance, établir le contrat, verser le salaire. Autant de questions sur lesquelles le

Relais Assistant Maternel peut vous accompagner.

Accueil téléphonique :
03.83.49.81.36

Lundi et mardi de 14h à 17h30 ;
Mercredi de 9h à 12h.

BASSIN DE POMPEY

03.83.49.81.81

TRANSPORTS

Renseignements sur les itinéraires, les horaires et les correspondances sur le site www.bassinpompey.fr ou Allosit au 03.83.49.23.23.

SITE INTERNET

<http://www.malleloy.mairie54.fr/>

RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE

Horaires d'ouverture
au public :

Le lundi de 13h30 à 18h

Du mardi au vendredi
de 13h30 à 16h30

Le Maire reçoit
sur rendez-vous

☎ 03.83.24.14.85

mairie.malleloy@gmail.com

<http://www.malleloy.mairie54.fr/>

DECHETTERIE FROUARD:

(face à l'écluse de Clévant)

Heures d'ouverture aux
particuliers :

Du lundi au vendredi

10 h à 12 h 30

et 13 h 30 à 19h

Le samedi : 10 h à 19 h

Dimanche et jours fériés :

10 h à 13 h

Fermeture à 18h

du 15/11 au 15/03

POINT TRI : VERRE

- Rue de la gare
 - parking derrière le Manigai,
 - A côté du terrain de football
- VETEMENTS** rue de la Gare

COMPOSTERIE :

Champs Mougenot - RD907

Sur la droite à la sortie
de Marbache

en direction de Saizerais

Du lundi au vendredi :

du 15/10 au 15/04

de 8 h à 14 h

Le samedi de 10 h à 17 h du

16/04 au 14/10 de 8h à 16h

GENDARMERIE de FROUARD

9, Rue Anatole France

☎ 03.83.49.30.76

Police Secours = 17

PREFECTURE 54

1, rue du Préfet Erignac

54000 Nancy

☎ 03.83.34.26.26

L'EST REPUBLICAIN

Correspondant : Marcel Klein

☎ 03.83.38.21.09

☎ 06.26.20.57.79

✉ marcello54@free.fr

Dépositaire : Patrice Rambour

8, impasse de Goudinot

à Custines

☎ 03.83.24.27.84

LA POSTE DE CUSTINES

Lundi, mercredi et vendredi

9h-12h/14h-17h

Mardi 10h-12h/14h-17h

Jeudi et Samedi 9h-12h

☎ 03.83.24.38.21

www.laposte.fr

ECOLE

Directeur Mr SALEUR

☎ 03.83.24.15.37

✉ ce.0540712f@ac-nancy-

metz.fr

POLE EMPLOI

112, Allée Espace Saint Martin

54700 Pont-à-Mousson

☎ 03.83.81.00.48

CENTRE ANTIPOISON

☎ 03.83.22.50.50

HOPITAL CENTRAL

29, Avenue du Maréchal de

Lattre de Tassigny

54035 Nancy

HOPITAL DE BRABOIS

Avenue de Bourgogne

54500 Vandoeuvre

MATERNITE REGIONALE

Rue du Dr Heydenreich

54000 Nancy

☎ 03.83.85.85.85

POLYCLINIQUE MAJORELLE

1240 av. Raymond Pinchard

54100 Nancy

☎ 08.83.94.41.00

VETERINAIRE

Sophie LEMOINE

4, Rue du 10 septembre 1944

54670 Custines

☎ 03.83.23.64.20

INFIRMIERES A CUSTINES

Isabelle PELLEGRIN

Cécile PARAN

60, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.23.63.12

☎ 06.30.02.96.49

JANESIK Isabelle,

MICHALAK Jocelyne et

SCHEMMER Stéphanie

29, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.49.35.87

KINESITHERAPEUTES

Anne SERTHELON

SCM de la Garenne

2, Rue de la Garenne

54670 Custines

☎ 03.83.49.04.38

PHARMACIES A CUSTINES

Pharmacie CHARROYER

1, Rue des vieilles Halles

☎ 03.83.49.32.59

Pharmacie de la Mauchère

58, Rue Général Leclerc

☎ 03.83.24.33.88

Pharmacie de Garde 3237

MEDECINS A CUSTINES

Frédéric et Ludovic BREDA

3, Rue de la Garenne

☎ 03.83.49.35.25

Raphaël PTAK

2, Rue de l'Hôtel de Ville

☎ 03.83.49.37.49

Laurence PTAK

2, Rue de l'Hôtel de Ville

1^{er} étage

☎ 03-83-49-37-47

MEDECINS A FAULX

Alexis RETOURNAY

27, Rue de la Libération

☎ 03.83.24.00.00

Christelle LUCHINI et

Céline PERRY

11, Rue du Stade

☎ 03.83.17.38.48

Service de garde Médical

08.20.33.20.20